

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 7 (1889)  
**Heft:** 58

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 1. April — Berne, le 1<sup>er</sup> Avril — Berna, li 1<sup>o</sup> Aprile  
 4 Uhr Nachmittags — 4 heures après-midi — 4 pomeridiane

**Jährlicher Abonnementspreis Fr. 6. (halb. Fr. 3).** — Abonnement nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblattes* in Bern entgegen. **Abonnement annuel Fr. 6. (Fr. 3 pour six mois).** — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Bern. **Prezzo delle associazioni Fr. 6. (Fr. 3 per semestre).** — Associazioni presso gli uffici postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* a Berna.

All fällige Reklamationen, zu denen die Expedition des Blattes Veranlassung geben könnte, sind bei der Redaktion anzubringen. — Les réclamations auxquelles pourrait donner lieu l'expédition de la feuille doivent être adressées à la rédaction. — *I reclami cui potrebbe dar luogo la spedizione del foglio, devono essere indirizzati alla redazione.*

**Inhalt. — Sommaire. — Contenuto.**

**Amtlicher Theil — Partie officielle: Abhanden gekommene Werthtitel. — Handelsregister — Registre du commerce. — Emissionsbanken — Banques d'émission: Monatsbilanz. Bilan mensuel. General-Monatsbilanz vom 28 Februar 1889. Notenverkehr im Februar 1889. Mouvement de billets en février 1889. — Bundesrathsverhandlungen. — Délibérations du conseil fédéral. — Notiz betr. defekten Banknoten.**  
**Nichtamtlicher Theil — Partie non officielle: Statistik. — Banques étrangères.**

**Amtlicher Theil. — Partie officielle. Parte ufficiale.**

Abhanden gekommene Werthtitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

**Amortisation.**

Nach resultatlos abgelaufener Anmeldefrist sind mit Urtheil des Bezirksgerichts St. Gallen von heute an kraftlos erklärt worden:

1) **Obligation Nr. 1714, B, 618**, des kaufmännischen Direktoriums in St. Gallen, d. d. 9. April 1881, auf den Namen Joh. Bapt. Elser, von und in Goßau.

2) **Kassascheine Nr. 84209, C, 9416**, des kaufmännischen Direktoriums in St. Gallen, d. d. 6. September 1884, lautend auf Bertha Elser.

St. Gallen, 26 März 1889  
(63—1)

**Die Bezirksgerichtskanzlei.**

**Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.**

**EQUITABLE,**

Lebensversicherungs-Gesellschaft der Ver. St. in New-York.

Als Rechtsdomizile werden verzeigt:

Für die Kantone

**Appenzell A.-Rh.:** Bei Herrn Carl Baumann in Herisau (an Stelle des Herrn A. Dietrich in Heiden).

**Graubünden:** Bei der Bank für Graubünden in Chur (an Stelle des Herrn J. M. Albin).

Basel, am 1. April 1889.

Die Direktion für die Schweiz:  
**A. von Welck.**

**Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.**

**I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale**

**Kanton Freiburg — Canton de Fribourg — Cantone di Friburgo**

Bureau d'Estavayer (district de la Broye).

**1889. 28 mars.** Sous la dénomination **Société de laiterie de Ménières**, il a été fondé, à Ménières, une association, dont le but est de procurer à ses membres les moyens de tirer du lait de leurs vaches le parti le plus avantageux, soit en le vendant en commun, soit en fabriquant du fromage ou d'autres produits. L'association a son siège à Ménières; sa durée est illimitée. Les nouveaux statuts datent du 14 avril 1888. Pour faire partie de l'association, il faut avoir adhéré aux statuts et les avoir signés. La demande d'entrée dans l'association est adressée par écrit au président de la commission au plus tard un mois avant le commencement de l'année comptable. L'admission est décidée par l'assemblée générale. Pour entrer dans l'association, chaque nouveau membre paie une finance d'admission qui sera fixée par l'assemblée générale. On cesse de faire partie de l'association: a. par la retraite volontaire, b. par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale, c. par la faillite. La sortie volontaire ne peut avoir lieu qu'à la fin d'une année comptable et moyennant un avertissement préalable de trois mois; elle peut cependant s'effectuer en tout temps en cas de partage, de vente, d'amodiation et de résiliation de bail. Le sociétaire exclu ou celui qui se retire volontairement perd tous droits en capital et jouissance à l'avenir social. Les dépenses de la société seront couvertes au moyen d'une contribution annuelle fixée par l'assemblée générale. Les associés sont exonérés de toute responsabilité personnelle

quant aux engagements de l'association, ceux-ci étant uniquement garantis par les biens sociaux. Les organes de la société sont: a. l'assemblée générale, b. une commission de cinq membres, nommés par l'assemblée générale pour trois ans et rééligibles, c. un tribunal arbitral pris en dehors des associés. La commission s'organise elle-même par la nomination d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, tous pris dans son sein, puis d'un caissier et d'un huissier qui peuvent être pris en dehors de la commission, mais seulement parmi les associés. Le président et le secrétaire ont ensemble la signature sociale; ils représentent et engagent l'association vis-à-vis des tiers par leur signature collective. La commission est composée aujourd'hui comme suit: Président: Eloi Morat, à Ménières; vice-président: Saturnin Corminboeuf; secrétaire: Modeste Rey; caissier: Ferdinand Corminboeuf; autre membre: Xavier Corminboeuf, tous à Ménières.

Bureau de Fribourg (district de la Sarine).

27 mars. Le chef de la maison **J. Agnésina**, à Fribourg, est Jean Agnésina, de Suna (Italie), domicilié à Fribourg. Genre de commerce: Maçonnerie, gypserie, cimentage, fabrication de briques en ciment et asphaltes en tous genres. Magasin et bureau: Avenue de Jolimont, n° 507.

**Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia**

Bezirk Aarau.

**1889. 29. März.** Der Verwaltungsrath der **Aktiengesellschaft des Aarg. Tagblattes** in Aarau (S. H. A. B. 1887, pag. 975) hat an Stelle des verstorbenen **Karl Stierli** als unterschrittsberechtigten Delegirten gewählt: G. L. Stierli, Fürspreh in Aarau.

**Kanton Neuchâtel — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel**

Bureau de la Chaux-de-Fonds.

**1889. 26 mars.** Le chef de la maison **Jean Benkert**, à la Chaux-de-Fonds, est Jean Benkert, de Hofstetten (Zurich), domicilié à la Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Sellier, carrossier et tapissier. Bureaux: Rue de la Boucherie, n° 6.

26 mars. Gaspard-Edouard Häslar, de Gsteigwyler, et Christian Kerneu, de Spiez, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont constitué à la Chaux-de-Fonds, sous la raison sociale **Häslar et Kernen**, une société en nom collectif qui commencera le 1<sup>er</sup> avril 1889. Genre de commerce: Montage de boîtes de montres en or. Bureaux: Rue du Grenier, n° 30.

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

28 mars. Edouard-Alfred Fatton, des Verrières, et Louis-Auguste Leuba-Martin, de Buttes, tous deux domiciliés à Fleurier, ont constitué à Fleurier, sous la raison sociale **Alfred Fatton et C<sup>ie</sup>**, une société en commandite, commencée le 16 février 1889, dans laquelle Edouard-Alfred Fatton est associé indéfiniment responsable et Louis-Auguste Leuba-Martin est commanditaire pour une somme de six mille francs. Genre de commerce: Fabrication, achat et vente d'horlogerie. Bureau: Rue de l'Industrie, 13, à Fleurier.

**Kanton Genéve — Canton de Genève — Cantone di Ginevra**

**Rectification.** L'inscription de la société en nom collectif „**Ferdinand Reverdin & Ch. de la Harpe**“, chimistes à Genève (F. o. s. du c. de ce mois, n° 53, page 289), est rectifiée en ce sens que le nom du premier associé est **Frédéric Reverdin**, au lieu de **Ferdinand Reverdin**, en conséquence la raison sociale est **Frédéric Reverdin & Ch. de la Harpe**.

**1889. 27 mars.** La raison **E. Saudino**, à Genève (F. o. s. du c. de 1883, page 819), dont le chef était M<sup>me</sup> veuve Marie-Estelle Haim née Saudino, de Genève, y domiciliée, est régularisée, dès le 1<sup>er</sup> février 1889, en adoptant la nouvelle raison de commerce **Haim-Saudino**, à Genève. Elle continue sous ce nom un commerce spécial de dentelles. 8, Rue des Allemands.

27 mars. Les suivantes: M<sup>me</sup> veuve Marie-Estelle Haim née Saudino, de Genève, et M<sup>me</sup> Joséphine Zumthor née Raccordon, femme mariée en communauté de biens et autorisée de Franz Zumthor, de Therwyl (Bâle-campagne), tous domiciliés à Genève, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale **Haim-Saudino & C<sup>ie</sup>**, une société en nom collectif qui a commencé le 1<sup>er</sup> février 1889 et a pour objet le commerce de la lingerie et nouveautés. Bureaux et locaux: 8, Rue des Allemands.

27 mars. Le chef de la maison **S. Tswett**, à Genève, commencée ce jour, est Siméon Tswett, d'origine russe, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Exploitation d'une marque de fabrique pour une nouvelle boisson hygiénique dite « Mat'ale ». Bureau et domicile: 14, Chemin de Malagnou.





